

La CPAT et ses relations avec Credit Suisse et UBS

Le dimanche 19 mars 2023, on a appris le rachat du Credit Suisse (CS) par l'UBS. Cette opération a permis de briser la spirale descendante des bourses et d'éviter la faillite d'un important gestionnaire de fortune. Selon la Banque nationale suisse, cette transaction était nécessaire pour protéger l'économie suisse. La CPAT n'est que marginalement touchée par les problèmes du CS et la reprise par l'UBS.

Engagement direct auprès du CS

La CPAT ne dispose pas de comptes auprès du CS. Toute la gestion des liquidités se fait par le biais d'autres banques. Par rapport à la fortune totale de 3.6 milliards de CHF, la CPAT investit une petite part de 0.3% directement auprès du CS. Cela correspond à environ 12 millions de CHF. Les placements directs se composent comme suit :

Obligations

Actuellement, notre caisse de pension investit environ un tiers de sa fortune (1,2 milliards) dans des obligations. De ce montant, 11 millions de CHF sont investis dans des titres du CS. Il ne s'agit pas notamment d'obligations dites AT1 ou COCO. Les obligations de la CPAT ne sont donc pas concernées par les dépréciations.

Actions Suisse

Les investissements en actions que la CPAT effectue sont généralement indexés. Cela signifie que nous ne sélectionnons aucune entreprise de manière ciblée mais que nous investissons globalement sur un marché d'actions. En Suisse, la CPAT investit environ 213 millions de CHF dans le Swiss Performance Index SPI. Le CS en fait partie avec une part d'environ 0.5%. Il en résulte donc une position du CS en actions de 1 million de CHF.

Produits financiers du Credit Suisse

La CPAT investit dans des actions suisses et dans l'immobilier suisse par le biais de produits de fonds du CS (CSIF et 4 fonds immobiliers du CS au total). Pour ces produits, le CS fournit les services comme

gestionnaire d'actifs. Même en cas de faillite du CS, il n'y aurait pas eu de risque de pertes pour ces produits, le CS fournissant dans ces cas la prestation de gestion d'actifs.

Diversification des contreparties dans le placement de la fortune

La stratégie de placement actuelle de la CPAT est mise en œuvre par 15 gestionnaires de fortune différents au total. Jusqu'à présent, le CS était responsable des actions suisses, l'UBS des actions étrangères et de l'immobilier étranger. L'UBS gère désormais environ 37% de nos placements contre 31% auparavant.

Conclusion

Avec le rachat du CS par l'UBS, le risque de pertes en cas d'investissement direct dans le CS a pu être atténué. La concentration sur un grand prestataire dominant entraîne de nouveaux risques pour les clients des deux banques. A l'avenir également, il faudra s'assurer que l'UBS n'obtienne pas un poids trop important dans les placements et que leur traitement opérationnel fonctionne sans problème. Le comité des papiers-valeurs de la CPAT surveillera cet aspect de près et prendra des mesures si nécessaire.